



Séance du 31 Janvier 2020

Convocation du 23 Janvier 2020

Absents excusés : Franck CHARRIER, Stéphanie CHATAIGNER, Aurélien DUPOUY, Joëlle ELINE, Jean-Luc GEORGELIN, Karine GRONDIN, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Clément SAMSON

Monsieur Franck CHARRIER donne pouvoir à Monsieur Guillaume BRIN

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à annuler le point n° 6 relatif à la revalorisation indemnitaire des élus

Monsieur le Maire demande à ajouter un point n° 6 bis relatif à l'adhésion à Anjou marchés publics

1- Marché de balayage - Convention

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2010, la commune adhère à un groupement de commandes relatif au balayage.

Le groupement actuel est composé de l'Agglomération du Choletais et 14 communes membres afin d'optimiser le coût des prestations de balayage de voirie.

Les communes membres sont : l'Agglomération du Choletais, Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, La Romagne, La Séguinière, Mazières-en-Mauges, Nuailly, Saint Christophe-du-Bois, Saint Léger-sous-Cholet, Saint Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines et Vezins.

L'Agglomération du Choletais est désignée comme coordonnateur du groupement de commandes, et sera donc chargée de procéder à l'organisation des opérations de sélection du cocontractant et de signer et notifier les marchés correspondants.

Chaque membre du groupement procèdera directement au paiement des sommes dues auprès du prestataire.

La présente convention sera effective pour la période 2020/2024.

En ce qui concerne la commune de La Romagne, 9,4 km de voies sont balayés mensuellement et 8,4 km de voies le sont trimestriellement, et le coût maxi sera de 6.000 €/an.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

2 – Lotissement « des Tisserands » - Conventions de maîtrise d'oeuvre

Le conseil municipal a décidé, lors de la séance du 20 septembre 2019 d'acquérir la propriété FONTENEAU rue de Beauséjour. Lors de sa séance du 20 décembre 2019, le conseil municipal a décidé d'attribuer le nom du lotissement « des Tisserands ».

Afin de poursuivre l'étude et l'aménagement de cette zone, il convient de confier les missions de maîtrise d'oeuvre.

Le cabinet Christiaens-Rigaudeau-Jeanneau propose, sur demande des élus, ses services. Les différentes missions correspondent à :

- Une mission de Géométrie-Urbanisme s'élevant à 5.730 € HT
- Un contrat de maîtrise d'oeuvre s'élevant à 5.135 € HT

Ce qui représente un total de 10.865 euros HT.

La mission de géométrie-urbanisme correspond aux relevés topographiques, esquisses de composition, permis d'aménager et bornage.

La mission de maîtrise d'oeuvre représente notamment la préparation du dossier de consultation des entreprises, le contrat de travaux et le suivi des travaux.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3 – SIEMML – Diverses participations

La commune a une convention avec le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEMML). La commune confie des travaux au SIEMML (réparations, maintenance, ...) hors travaux liés au programme de rénovation de l'éclairage public et le SIEMML, qui prend à sa charge une partie des coûts, demande en fin d'année ou en fin d'intervention au conseil municipal de s'engager via une délibération sur la participation communale.

Les frais sont connus à l'avance en ce qui concerne les gros frais de réparation.

a/Dépannages

Durant la période du 1er septembre 2018 au 31 août 2019, la commune a demandé différents travaux de dépannage. Le coût cumulé de ces dépannages s'élève à 2002,41 euros TTC. Compte-tenu de la participation du SIEMML (25%) il reste à la charge de la commune la somme de 1.501,85 €. Le conseil municipal accepte par 13 voix pour et 1 voix contre, le versement d'un fonds de concours pour la somme de 1.501,85 €.

b/ Réparation réseau d'éclairage public rue des mésanges et rue des alouettes

Depuis de nombreux mois, des pannes à répétition avaient été constatées sur l'éclairage public de ces deux rues. Il s'est avéré qu'il s'agissait d'un problème de câbles usés. La réparation a eu lieu. Depuis tout fonctionne. Le coût de cette réparation est de 563,83 €. Compte-tenu de la participation du SIEMML (25%) il reste à la charge de la commune la somme de 422,87 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement d'un fonds de concours pour la somme de 422,87 €.

c/ Réparations Eclairage Public rue de Vendée suite à la tempête

Suite à la tempête du 14 octobre 2019, le réseau d'éclairage public de la rue de Vendée avait été endommagé dû à la chute d'un arbre. Le coût de ces travaux est de 2.270,28 €. Le taux de participation du SIEMML étant toujours de 25 %, le reste à charge pour la commune est de 1.702,71 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement d'un fonds de concours pour la somme de 1.702,71 €.

d/ Réparation Hublot Eclairage Public rue des Sports suite à la tempête

Suite à la tempête du 14 octobre 2019, un hublot d'éclairage public de la rue des Sports est tombé. Il doit être remplacé. Le coût de ces travaux est de 1.019,94 €. Le taux de participation du SIEMML étant toujours de 25 %, le reste à charge pour la commune est de 764,96 €.

Le coût de cette réparation a été signalé à l'assurance. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement d'un fonds de concours pour la somme de 764,96 €.

4 – Création d'un parking – Demandes de subvention

Le conseil municipal, dans sa séance du 20 décembre 2019, a décidé de déconstruire l'ancien bâtiment Cléon, avec pour objectif de créer un parking.

En-effet, le stationnement des véhicules sur la rue de Bel-Air et de manière générale sur le parking Bel-Air (dans tous les sens) devient très gênant et très dangereux.

Afin de sécuriser les lieux, et le cheminement des piétons, le parking Bel-Air sera agrandi, permettant le stationnement d'un nombre plus conséquent de véhicules.

La commune peut prétendre au versement de certaines subventions, notamment au titre des amendes de police, et peut-être d'autres.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention relatives à la création d'un parking.

5 – Remplacement du sol de la salle des sports

Lors de la tempête du 14 octobre 2019, les parois de la salle des sports avaient volé en éclats laissant la pluie s'engouffrer à l'intérieur du bâtiment et endommageant complètement le parquet de la salle des sports.

Le sol devenant non-pratiquable et dangereux, la commune a réfléchi à plusieurs solutions :

. Remplacer le parquet par un sol PVC souple

. Ou remplacer le sol à l'identique

Des devis de plusieurs sociétés sont parvenus en mairie.

Les propositions ont été envoyées à la compagnie d'assurances.

a/ Sol PVC

Entreprise	Prix HT
ART-DAN	103.190,00
SPORTINGSOLS	84.763,14 ou 105.985,84

b/ Parquet

Entreprise	Prix HT
ART-DAN	130.656,00
SPORTINGSOLS	95.394,75

Le conseil municipal décide à l'unanimité de remplacer le sol de la salle des sports par du parquet, à l'identique de l'existant. La société SPORTINGSOLS est retenue pour un prix de 95.394,75 € HT.

6 – Revalorisation indemnitaire des élus

Cette question annulée.

6 bis – Adhésion à Anjou Marchés Publics

Monsieur le Maire informe le conseil que le Code des Marchés Publics oblige les communes à soumettre à la concurrence la passation de leurs marchés publics de plus de 25.000 € HT.

Par ailleurs, parfois face aux nouvelles exigences des textes qui imposent au 1^{er} janvier 2012 aux communes et EPCI de proposer une solution dématérialisée et sécurisée pour la réception et le dépouillement des offres des entreprises, et de disposer d'un profil d'acheteur dès 25.000 € HT, une plateforme de dématérialisation www.anjoumarchespublics.fr a été mise en place et ouverte à l'ensemble des collectivités publiques du département.

En conséquence, il est proposé au conseil de se prononcer sur la souscription de la commune à ce nouveau service dit « pôle marchés publics », moyennant un tarif forfaitaire annuel fixé à 200 euros, incluant l'utilisation illimitée du site décrit ci-dessus, ainsi qu'une formation initiale et une assistance technique.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

7 - Questions et Informations diverses

a/ DIA 15 et 18 rue du Commerce

Il s'agit de la vente d'une maison et d'un garage situés 15 et 18 rue du Commerce, cadastrés AA 247 et 308 d'une superficie totale de 272 m². Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

b/ DIA 3 allée des Aubépines

Il s'agit de la vente d'une maison située 3 allée des Aubépines, cadastrée AI 67 et AI 68 d'une superficie de 918 m². Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

c/ Inaugurations le 1^{er} février

à 10 h 30 : Inauguration du rond-point de la Croix des Rouleaux

à 11 h : Inauguration de l'extension de la cantine